

Comité syndical du 26 juin 2023

[DL 2023_06/07](#)**AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS POUR LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) GÉRÉES PAR LE SYNDICAT VALORIZON**

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **19 juin 2023**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle, Hôtel du Département à AGEN, le **lundi 26 juin à 10h**, sous la présidence de M. Michel MASSET.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCogne : Audrey ARMELLINI, Michel PONTHEOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes LAURENT, FOUNAUD-VEYSSET et TONIN, MM. BARJOU, BOUSQUIER, BRUYÈRE, COLLADO, DERC, DUFOURG, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, MASSET, PIN, ROSIER, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (19)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, Mme BONNEAU par M. DERC, Mme DUCOS par M. BOUSQUIER, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. BILIRIT par M. VERDELET, M. DE COLOMBEL par M. SOUBIRON, M. LORENZELLI par M. MASSET, M. ROSO par M. BARJOU (8)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme FOUNAUD-VEYSSET

Nombre de délégués présents : 19

Représentés : 8

TOTAL : 27

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie PANTIER et M. Laurent MARQUET

[DL 2023_06/07](#)**AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS POUR LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) GÉRÉES PAR LE SYNDICAT VALORIZON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Considérant les volumes commandés en carburant GNR et Adblue afin d'alimenter les différents matériels utilisés par l'ensemble des sites sur les années précédentes,

Considérant les estimatifs calculés afin d'étudier la procédure à mettre en place conformément à la réglementation en vigueur,

Le montant global de ce nouveau marché ayant été estimé par les services à 229 410€ HT pour une durée de 3 ans (12 mois en période initiale et 2 reconductions de 12 mois en tacite reconduction),

M. le Président propose aux membres du comité syndical d'approuver le lancement de cette consultation,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à lancer une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de carburants pour les sites gérés par ValOrizon ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que la durée totale de ce marché sera de 3 ans (12 mois en période initiale et 2 reconductions de 12 mois en tacite reconduction) ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que l'enveloppe prévisionnelle affectée au marché est estimée à 229 410€ HT pour une durée de 3 ans (12 mois en période initiale et 2 reconductions de 12 mois en tacite reconduction). L'enveloppe prévisionnelle pour chaque période, sera inscrite au budget primitif ;
- Article 4 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération notamment le(s) marché(s) correspondant(s).

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 5 juillet 2023
Le Président,

Michel MASSET

Publication/Affichage le 5 juillet 2023